

## OBJECTIFS

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à

comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

Meilleurtaux Essentiel Vie est un produit assuré par La France Mutualiste, située Tour Pacific au 11-13 cours Valmy, 92977 Paris La Défense CEDEX, mutuelle du Livre II du Code de la mutualité ([www.la-france-mutualiste.fr](http://www.la-france-mutualiste.fr)). La France Mutualiste est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située au 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter le 0140537800. Date de production de ce document: 22 septembre 2025.

**Avertissement: vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type:** Meilleurtaux Essentiel Vie est un contrat d'assurance-vie à adhésion individuelle ou conjointe, à versements libres, libellé en euros et/ou en unités de compte et relevant des branches 20 (Vie-Décès) et 22 (assurances liées à des fonds d'investissement) conformément à l'article R211-2 du Code de la mutualité.

Pour de plus amples renseignements sur les caractéristiques ESG, il convient de vous reporter aux documents précontractuels des supports financiers du contrat disponible auprès de votre interlocuteur habituel et/ou LA FRANCE MUTUALISTE.

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. L'investissement en unités de compte présente un risque de perte en capital.

Le capital investi sur le fonds en euros est valorisé selon un taux d'intérêt minimum garanti applicable aux versements nets initiaux et/ou complémentaires pour la période comprise entre la date de versement et le 31 décembre de l'année de versement (qui est actuellement de 0 % brut de frais de gestion limitant le risque de perte en capital aux frais sur l'épargne constituée) puis un taux de rendement applicable à l'épargne constituée au 31 décembre de l'année en cours, conformément à la participation aux excédents.

**Objectifs:** Meilleurtaux Essentiel Vie propose d'investir en gestion libre dans le cadre fiscal de l'assurance-vie. Meilleurtaux Essentiel Vie offre, dans le cadre de la gestion libre, un support en euros et des supports d'investissement en unités de compte (obligations, actions, diversifiés, monétaires, fonds d'actifs non cotés).

**Investisseurs de détail visés:** la souscription individuelle est ouverte à toute personne physique. Si l'adhérent est non-résident, il est recommandé de se rapprocher de son interlocuteur habituel.

Meilleurtaux Essentiel Vie favorise les caractéristiques environnementales et sociales (« ESG ») par l'intermédiaire de son fonds en euros et de certains des supports financiers qui sont identifiés comme faisant la promotion des caractéristiques ESG (au sens de l'article 8 de la réglementation SFRD) ou ayant un objectif d'investissement durable (au sens de l'article 9 de la réglementation SFRD).

La souscription conjointe est possible avec dénouement au premier ou second décès.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus bas

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le contrat 8 années.

Le risque réel peut être nettement plus élevé si le contrat n'est pas détenu pendant toute la période de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce contrat par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce contrat enregistre des pertes en cas de mouvement sur les marchés financiers ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce contrat dans un éventail de classes de risque entre 1 et 5 sur 7, allant de la classe de risque la plus basse (1) à une classe de risque entre moyenne et élevée (5). En effet, les risques associés au contrat dépendent de vos choix effectués entre les différentes options d'investissement sous-jacentes qui vous sont offertes.

Ce contrat ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. La perte maximale possible correspond à la totalité des cotisations investies sur des options d'investissement n'offrant pas de garantie en capital. Les montants investis sur des supports en unités de compte ne sont pas garantis et sont soumis aux fluctuations à la hausse et à la baisse des marchés financiers. Les montants investis sur le fonds en euros font l'objet d'une garantie en capital brute de tous frais.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système

de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Le risque et le rendement varient en fonction de l'option d'investissement. Les scénarios spécifiques à ces différents supports se trouvent dans les documents d'informations spécifiques. Les scénarios de performance ont été élaborés en conformité avec les exigences de la réglementation en vigueur. Ils ne constituent toutefois pas un engagement de l'assureur et ne peuvent préjuger des performances réelles du produit.

Par dérogation au règlement mutualiste du contrat Meilleurtaux Essentiel Vie, les conditions d'investissement spécifiques sur le Support sont définies ci-après. Hors ces règles spécifiques, l'ensemble des dispositions du règlement mutualiste est applicable.

## QUE SE PASSE-T-IL SI LA FRANCE MUTUALISTE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les mutuelles sont soumises à des règles prudentielles strictes et contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Si malgré tout, la mutuelle ne parvenait pas à honorer tous ses engagements, l'ACPR pourrait saisir le fonds national de garantie contre la défaillance des Mutualités pratiquant des opérations d'assurances, institué par l'article L.431-1 du Code de la mutualité qui intervient jusqu'à concurrence d'un montant de provisions techniques :

- de 70 000 euros pour toutes les prestations (sauf dans le cas mentionné ci-dessous);
- de 90 000 euros pour les rentes résultant de garanties d'assurances en cas de décès.

Ce fonds n'est toutefois pas opérationnel à la date de rédaction du présent document.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le contrat et du rendement du contrat. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (avec une hypothèse d'un rendement annuel de 0 %).
- Que pour les autres périodes de détention, le contrat évolue de la manière indiquée dans les scénarios intermédiaires.

Investissement 10 000 € - Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
<b>Coûts totaux</b>			
Contrat d'assurance	50 € - 77 €	183 € - 511 €	279 € - 2 171 €
Options d'investissement	5 € - 288 €	35 € - 1 334 €	79 € - 3 766 €
<b>Incidence coûts annuels (*)</b>			
Contrat d'assurance	0,50 % - 0,77 %	0,50 % - 0,77 % chaque année	0,50 % - 0,77 % chaque année
Options d'investissement	0,05 % - 2,88 %	0,05 % - 2,88 % chaque année	0,05 % - 2,88 % chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -6,31 % à 21,08 % avant déduction des coûts et de -7,60 % à 20,09 % après cette déduction.

Le contrat Meilleurtaux Essentiel Vie ne comprend pas de coûts de distribution.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 8 ans
<b>Coûts d'entrée</b>	Le contrat Meilleurtaux Essentiel Vie ne comprend pas de coûts de distribution.	Contrat d'assurance 0 % Option d'investissement 0 %
<b>Coûts de sortie</b>	Le contrat Meilleurtaux Essentiel Vie ne comprend pas de coûts de sortie.	Contrat d'assurance 0 % Option d'investissement 0 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	Ces coûts comprennent par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>De 0,50 % à 0,77 % de la provision mathématique de votre adhésion par an pour la gestion de votre adhésion en fonction de l'option d'investissement choisie.</li> <li>Les frais propres aux supports en unités de compte qui viennent diminuer la valeur liquidative de ces supports. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.</li> </ul>	Contrat d'assurance de 0,50 % à 0,77 % Option d'investissement de 0,05 % à 2,88 %
<b>Coûts de transaction</b>	De 0 % à 0,88 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au contrat. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	Contrat d'assurance 0 % Option d'investissement de 0 % à 0,88 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats et commission</b>	De 0 % à 20 % de la surperformance dès lors que la performance depuis le début de l'exercice est positive, dépasse un seuil déterminé ou dépasse la performance d'un indicateur de référence. Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	Contrat d'assurance 0 % Option d'investissement de 0 % à 20 % de la surperformance

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La période de détention recommandée est d'au moins huit ans.

Ce contrat donne la faculté à l'adhérent de racheter à tout moment la totalité ou une partie du capital constitué (valeur de rachat déduction faite des avances en cours) sans frais. Nous vous invitons néanmoins dans ce cas à contacter votre conseiller afin d'étudier avec lui les impacts fiscaux éventuels

d'une telle opération.

Des rachats partiels peuvent être programmés selon les modalités prévues dans le règlement mutualiste.

L'adhérent(e) peut renoncer à son adhésion pendant 30 jours calendaires à compter du moment où il (elle) est informé(e) que l'adhésion a pris effet.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation relative au contrat, à sa gestion et au traitement des demandes y afférentes est à adresser dans un premier temps à votre interlocuteur habituel. Si vous estimatez que le différend n'est pas réglé, vous pouvez adresser votre réclamation à LA FRANCE MUTUALISTE, soit par courriel à [reclamation\\_partenaires@la-france-mutualiste.fr](mailto:reclamation_partenaires@la-france-mutualiste.fr), soit par voie postale à LA FRANCE MUTUALISTE - Direction Relation Adhérent Client-Tour Pacific - 11-13 cours Valmy 92977 Paris La Défense CEDEX - qui s'engage à accuser réception de celle-ci dans un délai de 10 jours ouvrables et à y répondre

dans un délai maximal de 60 jours. Si, passé ce délai, vous n'avez pas reçu de réponse ou si vous estimatez que la réponse apportée à votre réclamation n'est pas satisfaisante, vous pouvez présenter un recours auprès de la médiation de la Mutualité Française. Le Médiateur peut être saisi soit par courrier adressé à l'attention de Monsieur le Médiateur de la consommation de la Mutualité Française - FNMF - 255 rue de Vaugirard 75719 Paris CEDEX 15 soit directement par le dépôt d'une demande en ligne sur le site internet du Médiateur: <https://www.mediateur-mutualite.fr>.

## AUTRES INFORMATIONS UTILES

Ce document complète le document d'informations spécifiques du fonds en euros et les DIC (Documents d'Informations

Clés) des différents supports en unités de compte, auprès de votre interlocuteur habituel et/ou LA FRANCE MUTUALISTE.

**Assureur :** La France Mutualiste | Tour Pacific, 11 – 13 cours Valmy | 92977 Paris La Défense Cedex | [www.lafrancemutualiste.fr](http://www.lafrancemutualiste.fr) | Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132

**Distributeur :** Meilleurtaux Placement | 95 rue d'Amsterdam 75008 PARIS | [www.placement.meilleurtaux.com](http://www.placement.meilleurtaux.com) | Tél : 01 47 20 33 00 | SAS au capital de 100 000 €, RCS Paris 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, conseil en investissements financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine) sous le n°D011939, courtier en opérations de banque et en services de paiement.

